

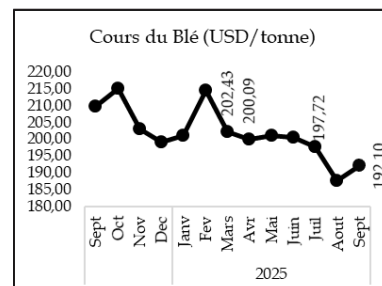
LA NOTE ÉCONOMIQUE MENSUELLE

N° 004 Août & Septembre 2025

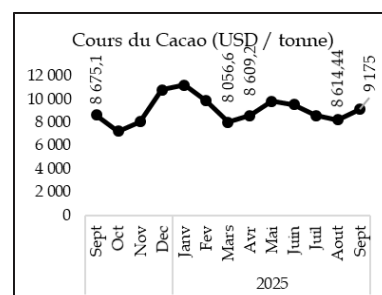
By  GECAM

1. COURS DES PRINCIPALES MATIÈRES PREMIÈRES

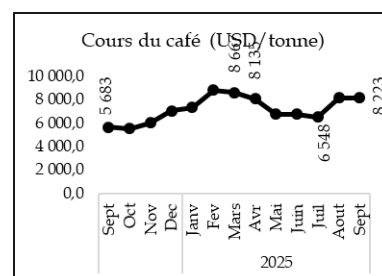
Blé. En septembre on note une remontée du cours du blé après une forte baisse observée en août. La tonne s'est ainsi échangée à 192,1 dollars soit une hausse de 3% par rapport à août après une baisse de 6%. Si la prévision d'une production en hausse justifie la dynamique à la baisse depuis mars 2025, la légère remontée en fin septembre serait la conséquence de crainte sur le délai de disponibilité de la nouvelle production dans certains pays (France notamment). Également des facteurs géopolitiques à l'instar de tensions ponctuelles sur la mer noire en raison du conflit russo-ukrainien.



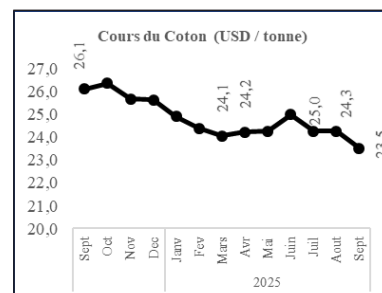
Cacao. Le cours du cacao affiche une remontée après la tendance à la baisse depuis juin 2025. Si la baisse résultait de perspective positive sur la production, la hausse de septembre traduit une résurgence de crainte sur la production en raison notamment de l'incapacité de la « campagne intermédiaire » (d'avril à septembre) à reconstituer les stocks mondiaux.



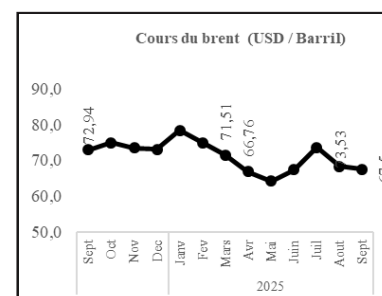
Café. Les tensions sur ce marché restent fortes avec un niveau des cours qui maintient sur 12 mois la tendance haussière. Le cours est ainsi à 8223 dollars la tonnes contre 5683 dollars la tonne 12 mois plus tôt.



Coton. L'évolution du cours du coton montre une tendance générale à la baisse, avec des fluctuations modérées depuis quatrième trimestre 2024. À partir de février 2025, le cours continue de chuter pour atteindre 23,5 \$ en Septembre. Cette fluctuation à la baisse peut être influencée par l'augmentation de la production, qui s'explique par les investissements Chinois dans des technologies agricoles et des pratiques améliorées boostant leur capacité de production ; l'adoption de nouvelles variétés et de techniques agricoles modernes par le Brésil ; aussi, l'adoption des pratiques agricoles avancées et des subventions de la production américaine.



Pétrole. Les cotations journalières révèlent que le cours du pétrole Brent montre des fluctuations significatives, avec une tendance générale à la baisse après un pic en Janvier 2025. Cette dynamique baissière résulte d'une combinaison de facteurs économiques, géopolitiques et saisonniers, dont le plus récent est la crainte d'une récession aux États-Unis consécutive à la guerre commerciale actuelle et la crise géopolitique au moyen orient.



2. ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE SOUS-RÉGIONALE

Dynamique économie sous-régionale, les perspectives de la BEAC au terme du comité de politique monétaire

L'institution monétaire de la CEMAC a tenu le 29 septembre 2025 une session du comité de politique monétaire, occasion de présenter la dynamique des indicateurs macroéconomiques de son angle d'analyse et les implications sur la politique monétaire.

Sur le plan macroéconomique et financier, les prévisions tablent sur :

- Un léger ralentissement de la croissance économique prévu en 2025 soit 2,6 % pour contre de 2,7 % en 2024, conséquence d'une baisse prévue de 1,5 % de la production pétrolière. Le secteur non-pétrolier, affichera une croissance +3,2 %.
- La poursuite de l'atténuation des tensions inflationnistes avec un taux projeté à 2,6 % contre 4,1% en 2024, repassant ainsi sous le seuil communautaire de 3 %.
- Une hausse de 10,4% de la masse monétaire pour se situer à 23 088,1 milliards.
- Une baisse de 2,6% des réserves de changes, se situant à 7 101,7 milliards au 31 décembre 2025, correspondant à un taux de couverture extérieure de la monnaie de 73,2%, après 74,9% à fin 2024. En mois d'importations de biens et services, les réserves de change représenteraient 4,59 mois à fin 2025, contre 4,82 en 2024.

Considérant la dynamique positive globale de ces indicateurs, la BEAC entend ainsi maintenir inchangé

- Le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 4,50%;
- Le Taux de la facilité de prêt marginal à 6,00% ;
- Le Taux de la facilité de dépôt à 0,00%;

Les coefficients des réserves obligatoires à 7,00% sur les exigibilités à vue et à 4,50% sur les exigibilités à terme.

Accès au crédit bancaire

Le coût réel du crédit, mesuré par le Taux Effectif Global Moyen (TEG), a augmenté significativement au deuxième trimestre 2025, atteignant 11,8% contre 10,2%

au trimestre précédent. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des commissions et frais annexes plutôt qu'au taux d'intérêt nominal. L'augmentation du TEG a un impact négatif sur les PME, en réduisant leur capacité à investir ou à consommer, car elle accroît la charge financière supportée par les emprunteurs. La BEAC a réduit son offre de liquidité aux banques de 600 milliards de FCFA à 550 milliards de FCFA en septembre 2025. Cette décision suit une période où les banques n'ont pas pu absorber pleinement l'offre initiale, indiquant une demande fluctuante mais toujours élevée.

Croissance des créances en souffrance dans la CEMAC de plus 8,9 %

Les créances en souffrance dans le secteur de la microfinance de la CEMAC ont connu une augmentation de 14 milliards de FCFA, soit une hausse de 8,9 %, atteignant ainsi 178 milliards de FCFA en glissement annuel (BEAC, 2025). Cette dégradation du portefeuille des établissements de microfinance (EMF) dans la sous-région est principalement attribuable aux structures financières opérant au Cameroun, qui représentent 81 % des créances en souffrance, tandis que celles du Congo et du Gabon contribuent respectivement à hauteur de 9 % et 7 %. La forte contribution du Cameroun s'explique par le fait qu'il abrite 384 des 521 EMF de la sous-région, soit 73,7 % du total. Pour comparaison, le Tchad compte 59 EMF, le Congo 46, le Gabon 18, la République centrafricaine 12 et la Guinée équatoriale 2. Les créances en souffrance se composent majoritairement de créances immobilisées, de créances impayées et de créances douteuses.

Pour remédier à cette situation préoccupante, le Bureau de mise à niveau (BMN) des entreprises et le président de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (APECCAM) ont signé, le 22 juin 2025, un partenariat visant à réduire considérablement le taux des créances en souffrance. Cette initiative vise à accompagner les entreprises du portefeuille des EMF en difficulté dans la restructuration de leurs dettes, tout en soutenant celles du BMN dans la réalisation de leurs plans de mise à niveau.

Projection du taux d'inflation à 2,6% en fin 2025

Selon les projections du Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC, publiées le 29 septembre 2025, le taux d'inflation dans la zone CEMAC devrait s'établir à 2,6 % d'ici la fin de 2025, ce qui est en dessous du seuil communautaire de 3 %. Ce seuil avait été largement dépassé depuis 2022. Sur la base de cette prévision,

les tensions inflationnistes devraient diminuer de 1,5 % en glissement annuel, par rapport au taux de 4,1 % enregistré en 2024. Cette projection est d'ailleurs plus optimiste que celles des trimestres précédents, qui tablaient sur 2,8 %, après avoir atteint 3,2 % à fin mars 2025.

Cette amélioration est attribuée par la BEAC à plusieurs facteurs conjoncturels, notamment la bonne campagne agricole attendue au Tchad et au Cameroun, ainsi que la stabilisation des prix des carburants à la pompe dans plusieurs pays membres. Cependant, la situation demeure contrastée selon les pays. Le Cameroun, qui représente 52 % de la consommation globale de la sous-région, affiche un taux d'inflation de 4,3 %, le plaçant comme le principal contributeur à l'inflation globale de la CEMAC, avec 65,3 points de contribution, selon la banque centrale. Malgré cet indicateur préoccupant, la BEAC semble trouver un point de satisfaction dans l'atténuation des pressions inflationnistes, avec un taux attendu de 2,6 % d'ici fin 2025, après avoir atteint 4,1 % en 2024, se rapprochant ainsi de la norme communautaire.

La BEAC maintient ses taux directeurs inchangés malgré un ralentissement économique attendu

Selon le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BEAC, les taux directeurs resteront inchangés. Le taux d'intérêt des appels d'offres demeure fixé à 4,50 %, tandis que le taux de la facilité de prêt marginal est maintenu à 6,00 %. De plus, le taux de la facilité de dépôt reste à 0,00 %. Les coefficients de réserves obligatoires sont également maintenus à 7,00 % pour les dépôts à vue et à 4,50 % pour les dépôts à terme.

Cette décision de maintenir les taux intervient alors que la BEAC prévoit un ralentissement de la croissance, qui devrait s'établir à 2,6 % en 2025, contre 2,7 % en 2024. Ce repli est principalement attribuable à une contraction des activités pétrolières et gazières, estimée à -1,5 %, qui compense la robustesse des activités non pétrolières, attendue à +3,2 %.

Malgré ce ralentissement, la situation des finances publiques requiert une vigilance accrue. Un déficit budgétaire (hors dons) devrait se creuser, passant de -1,0 % du PIB en 2024 à -1,3 % en 2025. Parallèlement, le déficit du compte courant devrait se détériorer, atteignant -2,2 % du PIB en 2025, contre -0,2 % en 2024 (BEAC, 2025). Bien que les réserves de change de la BEAC soient jugées « confortables », elles devraient diminuer à 7 101,7 milliards FCFA d'ici la fin de 2025, représentant 4,59 mois d'importations de biens et services, en baisse par rapport à 4,82 mois en 2024. En conséquence, le taux de couverture extérieure de la monnaie passerait de 74,9 % à 73,2 % (BEAC, 2025).

Le maintien des taux d'intérêt témoigne de la prudence de la BEAC face à un contexte incertain, marqué par une fragilité économique régionale et des tensions sécuritaires persistantes dans certains pays de la zone, qui pourraient favoriser un retour des pressions inflationnistes.

Les distorsions de concurrence font perdre un potentiel de croissance important

Selon les données de l'Institut National de la Statistique (INS) concernant le commerce transfrontalier informel en 2024, le Tchad se positionne comme la première destination des exportations camerounaises, absorbant 50,6 % des flux, soit 108,8 milliards de FCFA. Cette position dominante s'explique principalement par la situation géographique du pays, qui est enclavé et fortement dépendant des approvisionnements extérieurs.

Les produits les plus exportés vers ce marché comprennent la farine de blé (17,5 %), le riz décortiqué (14,2 %), les savons et détergents (11,4 %), ainsi que le bois de chauffage (8,0 %). La farine de blé conserve son statut de produit phare, malgré un léger recul par rapport à 2023. Le riz et les savons, quant à eux, confirment leur importance en raison de leur rôle central dans la consommation quotidienne. Bien que le bois de chauffage affiche également une part significative de 8,0 %, celle-ci montre une tendance à la baisse.

Dans l'ensemble, les exportations informelles du Cameroun vers ses pays voisins se sont élevées à 214,98 milliards de FCFA en 2024. Elles reposent principalement sur une vingtaine de produits agricoles, agroalimentaires et manufacturés, qui concentrent 80,6 % de la valeur totale. Parmi les plus significatifs figurent le cacao en fèves (19,3 %), la farine de blé (9,2 %), le riz décortiqué (8,8 %) et les savons et détergents (6,5 %), soulignant ainsi la place prépondérante de ces biens de consommation courante dans les échanges transfrontaliers.

Suspension puis reprises des ventes de carburant en Naira par la raffinerie de Dangoté

Après une courte suspension qui avait suscité des interrogations sur l'approvisionnement national, la raffinerie de Dangoté reprend ses ventes de carburant en monnaie locale (naira). Cette pause intervenue fin septembre 2025, due aux difficultés rencontrées à fournir suffisamment de brut dans le cadre du mécanisme pétrole contre naira. Ce mécanisme qui constitue un accord de troc où l'État alimente la raffinerie en brut, et celle-ci écoule l'essence raffinée sur le marché intérieur en monnaie nationale plutôt qu'en dollars, a pour objectif de préserver les

réserve de devises et stabiliser la valeur du naira tout en garantissant l'approvisionnement nationale. La suspension a mis en lumière la dépendance de la raffinerie à l'approvisionnement local, qui reste fluctuant, et la fragilité du système. Lorsque les stocks disponibles via la Nigerian National Petroleum Company (NNPC) s'épuisent, la raffinerie peut se tourner vers le marché international, mais les ventes en naira seront alors suspendues. Bien que l'intervention du comité technique « naira contre brut » a permis de rétablir la transaction en monnaie locale permettant aux distributeurs de s'approvisionner sans recourir aux devises étrangères, mais les acteurs restent prudents. Car, tant que la raffinerie dépendra du troc avec la NNPC et que les tensions énergétiques et sociales subsisteront, la stabilité de l'approvisionnement et du naira restera vulnérable.

3. FAITS ÉCONOMIQUES MAJEURS AU NIVEAU NATIONAL

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES GLOBALES

Résilience affichée de la croissance économique.

Dans sa note de conjoncture de septembre, le Ministère de l'Économie (MINEPAT) a maintenu sa prévision de croissance du PIB réel à 4,0 % pour l'année 2025. Cette performance repose presque exclusivement sur le dynamisme du secteur non-pétrolier, dont la croissance est estimée à 4,5 % soutenue par les services (télécommunications, finance), le BTP et l'agro-industrie. En revanche, le secteur pétrolier continue de connaître une contraction structurelle, avec une baisse de production attendue de 6 % pour l'année.

Bien que le chiffre global de 4,0 % soit un signal positif, témoignant de la vitalité intrinsèque du secteur privé, il masque une vulnérabilité croissante. L'économie nationale fonctionne sur un modèle à deux vitesses : un moteur privé (non-pétrolier) qui progresse, mais qui doit compenser le déclin d'un secteur extractif en difficulté, ce qui pèse sur les finances de l'État.

Préparation du Budget 2026 et Pression sur les Recettes

La pression fiscale devrait atteindre 14,4 % du PIB, tandis que l'État fait face à des coûts d'emprunt élevés sur le marché des titres publics. Les recettes non fiscales devraient également augmenter. La période récente a été marquée par les travaux préparatoires de la Loi de Finances 2026. La circulaire du Premier Ministre confirme l'objectif d'optimiser les recettes non pétrolières, entraînant ainsi une pression accrue sur les entreprises formelles. Parallèlement, la montée au créneau des organisations de la société civile concernant les retards de paiement de la dette intérieure reflète une situation de trésorerie de plus en

plus tendue pour les PME prestataires de l'État.

Inflation

Après une accélération de l'inflation consécutive à la crise sanitaire liée à la Covid-19, une tendance baissière se dessine, bien que des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et des contraintes géopolitiques continuent de se manifester. Le niveau général des prix est passé de 7,4 % en 2023 à 4,5 % en 2024, soit une baisse de 2,9 points de pourcentage, et à 4,1 % en juin 2025, représentant une diminution de près de 1,6 point par rapport au niveau observé en juin 2024.

Les taux d'inflation varient considérablement d'une région à l'autre, allant de 2,2 % à Bertoua à 5,9 % à Maroua. Les villes les moins touchées incluent Bertoua (2,2 %), Garoua (3,0 %) et Ngaoundéré (3,4 %), tandis que Maroua (5,9 %), Bamenda (4,9 %), Buea (4,4 %), Douala (4,3 %), Bafoussam (4,2 %) et Ebolowa (4,1 %) sont parmi les plus affectées. Ces disparités régionales sont principalement dues à des variations dans les coûts de transport, la disponibilité des produits, ainsi qu'aux particularités des chaînes d'approvisionnement de chaque région.

Malgré cette baisse du niveau général des prix, celui-ci reste élevé et dépasse le seuil communautaire de 3 % fixé dans la sous-région CEMAC. Cette inflation est principalement alimentée par la hausse des prix des produits alimentaires (6,5 %) et des coûts de transport (7,4 %) (INS, 2025). De plus, les prix des produits locaux ont augmenté de 4,3 %, contre une hausse de 3,5 % pour les produits importés, laissant entrevoir une pression inflationniste générée par des facteurs internes, tels que l'augmentation des coûts de production, les tensions sur l'offre locale et une demande intérieure soutenue.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Finances publiques

Le déficit budgétaire (hors dons) devrait passer de -1,0% du PIB en 2024 à -1,3% du PIB en 2025, marquant une aggravation de la situation des finances publiques dans la zone. Cette détérioration s'explique principalement par le ralentissement de l'activité pétrolière et gazière, qui pèse sur les recettes fiscales, alors que le secteur non pétrolier reste dynamique (+3,2% attendu en 2025). Le déficit du compte courant (dons compris) devrait se creuser fortement, passant de -0,2% du PIB en 2024 à -2,2% du PIB en 2025, reflétant une dégradation de la position extérieure de la zone. Pour compenser la baisse des revenus pétroliers, les gouvernements pourraient être tentés d'intensifier la pression et les contrôles sur les contribuables du secteur non-pétrolier. Un durcissement des pratiques fiscales est à anticiper.

Augmentation des recettes non fiscales collectées d'environ 50 % en 4 ans

Le Trésor public n'a collecté que 331 milliards de FCFA de recettes non fiscales en 2024. Cette enveloppe représente un peu plus de 50 % d'un potentiel estimé à 600 milliards de FCFA par an, mettant ainsi en évidence un important espace fiscal encore non exploité selon la BAD (2025). En dépit de cette marge de progression dont dispose le Cameroun en matière de collecte de recettes non fiscales, qui ont représenté 1 % du PIB en 2024, après 1,1 % en 2023, le pays fait mieux que nombre de pays de la CEMAC (1,1 % du PIB en République centrafricaine, 0,9 % en Guinée équatoriale, 0,7 % en République du Congo et 0,7 % au Gabon).

Le gouvernement entend augmenter ce volume de recettes non fiscales collectées d'environ 50 % en 4 ans, pour le faire passer à 450 milliards de FCFA en 2028 (MINFI, 2025), en introduisant de nouvelles sources de revenus, notamment le prélèvement sur les frais de visa à 5 % du montant des honoraires et les contrats de travail des experts étrangers, les sanctions sur les contrats non régularisés en imposant une pénalité équivalente à trois mois de salaire brut ou 5 % des honoraires concernés. Aussi, une amende pouvant aller jusqu'à un million de FCFA ou 2 % de la valeur du marché concerné est aussi envisagée pour les opérateurs sanctionnés qui souhaitent reprendre leurs activités dans la commande publique.

De plus, toute demande d'ouverture d'un centre de formation professionnelle sera assujettie à des frais d'agrément fixés à 150 000 FCFA. L'exploitation d'œuvres cinématographiques donnera lieu au paiement de 200 000 FCFA par an. Les certificats électroniques délivrés par le ministère des Marchés publics seront payants à hauteur de 100 000 FCFA par an.

Un investissement de 70,2 milliards de FCFA pour relancer la transformation du coton au Cameroun

Le gouvernement prévoit d'investir 70,2 milliards de FCFA pour relancer les activités de la Cotonnière Industrielle du Cameroun (CICAM). Cet investissement vise à sextupler la capacité de transformation de coton de la CICAM d'ici 2030, en accord avec les initiatives de l'État axées sur le développement des chaînes de valeur nationales.

Actuellement, la CICAM ne détient plus que 5 % du marché local de la filière coton-textile-confection, en forte baisse par rapport à près de 80 % dans le passé. Cette chute s'explique par l'invasion du marché par des tissus et vêtements chinois et ouest-africains bon marché, souvent importés en contrebande, ainsi que par l'explosion du marché de la friperie.

L'objectif de cet investissement est d'augmenter la production de la Société de Développement du Coton (SODECOTON) à 600 000 tonnes par an, contre 350 000 tonnes actuellement, tout en visant à transformer localement 50 % de cette production d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il sera essentiel de développer une industrie de fabrication et de confection de vêtements. Cette démarche s'inscrit dans une commande publique pour des tenues et équipements vestimentaires, notamment pour les militaires, les policiers, le secteur sportif et civil, avec l'exigence d'incorporer au moins 60 % de coton camerounais.

Inquiétude de la Banque Mondiale sur la situation du secteur Bancaire au Cameroun

Dans son rapport 2025 sur la situation économique du Cameroun, la Banque mondiale tire la sonnette d'alarme. Elle met en garde contre la vulnérabilité croissante du système bancaire national et régional face aux risques associés aux dettes publiques, dans un contexte où les États de la CEMAC recourent de plus en plus aux marchés financiers pour financer leurs déficits. En effet, les créances détenues par les banques sur les États de la sous-région représentent plus d'un tiers de leurs actifs totaux à la fin de 2023, contre seulement 10 % en 2015 (BM, 2025). Cette progression spectaculaire témoigne de la dépendance accrue des trésors publics vis-à-vis des banques commerciales locales, qui absorbent l'essentiel des émissions obligataires lancées sur le marché régional.

La Banque mondiale s'inquiète pour ces établissements qui achètent les titres émis par le Cameroun et les autres pays de la sous-région. Ils se retrouvent ainsi exposés non seulement aux aléas budgétaires de l'État camerounais, mais aussi à ceux de leurs voisins, ce qui augmente considérablement les risques de contagion en cas de choc macroéconomique.

Inquiétude du FMI sur la situation du secteur Bancaire au Cameroun

L'inquiétude de la BM est partagée par le FMI qui indiquait dans son rapport en juillet 2024, que le Cameroun est le quatrième pays d'Afrique subsaharienne où les banques sont les plus exposées au risque souverain. En dépit de ce classement qui témoigne de la vulnérabilité accrue du secteur bancaire face aux finances publiques, la Banque mondiale pointe également des déséquilibres structurels qui amplifient ces risques. Elle déplore l'inadéquation de maturités due au fait des banques qui financent des titres publics à moyen et long termes, alors qu'elles dépendent largement des dépôts à vue pour leurs ressources. Une inadéquation de maturités qui crée des vulnérabilités en matière de liquidité, d'autant plus que le marché des titres publics demeure

peu liquide, limitant les possibilités de revente rapide en cas de tension.

Concentration des risques souverains

À la suite de l'alerte lancée par le FMI en juillet 2024, la COBAC a mis en place un nouveau cadre réglementaire visant à renforcer la réglementation sur la concentration des risques souverains en octobre 2024. Ce dispositif introduit une modulation des pondérations de risque sur les obligations publiques, en fonction du respect par les États des critères de convergence régionaux, notamment une inflation moyenne inférieure à 3 %, une dette publique ne dépassant pas 70 % du PIB, l'équilibre budgétaire de référence et l'absence d'arriérés.

Ce durcissement réglementaire a entraîné une diminution de la participation des banques aux émissions de titres publics, qui est passée à 22,3 % en janvier et à 16,1 % en février 2025, contre 25,3 % un an plus tôt et 31,0 % en février 2023. Dans le même esprit, la BEAC et les États exigent désormais que les banques cèdent une part minimale de leurs obligations souveraines à d'autres acteurs économiques privés. Cette mesure vise à diversifier la base d'investisseurs et à réduire la concentration du risque.

La BAD accorde un financement de 89 milliards de FCFA pour l'employabilité et entrepreneuriat dans l'Extrême-Nord

La Banque Africaine de Développement accorde un financement d'environ 89,21 milliards de FCFA pour le Programme Bâtir les Capacités et les Compétences pour l'Employabilité et l'Entrepreneuriat dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun (CAP2E). Ce programme a pour objectif de transformer et de renforcer la résilience socio-économique de cette région, notamment par le biais du développement des compétences techniques et professionnelles des jeunes et des femmes, de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi productif, ainsi que de l'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales de base, sensibles au genre et résilientes face au changement climatique.

En réponse aux défis d'insertion professionnelle et de création d'emplois décents, tels que prescrits par la SND30, le gouvernement investit à travers ce programme dans le capital humain et le développement d'activités génératrices de revenus dans une région particulièrement vulnérable. En effet, l'Extrême-Nord, la deuxième région la plus peuplée du pays avec près de 4 millions d'habitants, affiche un taux de pauvreté de 74 % et fait face à une pression accrue sur ses infrastructures et services publics, exacerbée par des déplacements internes massifs et l'accueil de réfugiés.

Dans ce contexte, le programme CAP2E vise à renforcer la résilience économique et climatique de la région, en améliorant les infrastructures, en développant les compétences et en promouvant l'entrepreneuriat (BAD, 2025).

Financement de 51,7 milliards de la CDC pour l'installation des unités de production d'huile de palme, de margarine et d'hévéa

Par décrets présidentiels, la Cameroon Development Corporation (CDC), qui se remet progressivement d'une période difficile, bénéficiera de deux appuis provenant de la Standard Chartered Bank de Londres pour la fourniture et l'installation d'unités de production d'huile de palme, de margarine et d'hévéa. Dans ce cadre, le MINEPAT a signé avec ce bailleur de fonds un crédit commercial d'un montant d'environ 4,669 milliards de FCFA. Un second crédit, d'un montant de 47,064 milliards de FCFA, sera signé en temps voulu, assorti d'une garantie de la Banque publique d'investissement française (BPI).

L'installation de ces unités de production représente un pas important vers la promotion de l'import-substitution. En effet, la CDC a déjà produit 8 960 tonnes de caoutchouc, dont 6 566 tonnes ont été transformées, ainsi que 49 143 tonnes de régimes de noix de palme récoltées et 9 721 tonnes d'huile de palme produites, malgré les difficultés engendrées par la crise sécuritaire dans le Sud-Ouest.

Cet appui financier devrait donc favoriser la relance tant attendue de la CDC, dont les prémices sont déjà visibles avec le projet de réhabilitation d'une unité de production.

Construction

Une nouvelle usine de cimenterie à EDEA

Le ministre des Mines, au nom du Premier ministre, a annoncé le 19 septembre la création de Central Africa Cement, qui prévoit une production d'un million de tonnes de ciment par an. Cet établissement industriel incorporera des matières premières locales telles que la pouzzolane et le calcaire dans son processus de production. L'objectif est de générer une valeur ajoutée localement tout en rendant les matériaux de construction plus accessibles à un large public à des tarifs abordables.

SECTEURS PRODUCTIFS

Industrie du médicament

Une usine pharmaceutique de 530 milliards FCFA bientôt en construction à Yaoundé

Dans le but de renforcer les capacités locales en matière d'offre pharmaceutique et de dispositifs médicaux, la construction d'une usine de production industrielle de médicaments essentiels et de dispositifs médicaux est en cours de planification à Meyo, en périphérie de Yaoundé. Annoncé le 16 septembre 2025, ce projet, issu d'un partenariat sino-camerounais, s'inscrit dans la politique d'import-substitution des médicaments pour transformer le système pharmaceutique camerounais et de l'Afrique centrale. Estimé à 530 milliards de FCFA, le projet se déploiera en trois phases :

- La construction d'une unité de fabrication de médicaments, financée à hauteur de 10 milliards de FCFA sans recours à l'emprunt bancaire, entre 2025 et 2027.
- L'extension du site industriel et l'édification d'un complexe hospitalier ultramoderne pour un investissement de 250 milliards de FCFA entre 2027 et 2029.
- L'expansion sous-régionale entre 2031 et 2035, incluant la mise en place d'un réseau de grandes pharmacies, d'un centre de recherche et développement, ainsi qu'un dispositif de distribution à l'échelle régionale.

Dans un contexte où le Cameroun a dépensé 169,9 milliards de FCFA pour importer 29 472 tonnes de produits pharmaceutiques en 2024, et 166,6 milliards de FCFA pour 29 833 tonnes en 2023, ce projet contribuera significativement à la réduction des importations de médicaments et à la création de 3 000 emplois (MINEPAT, 2025).

Cacao -café

La filière cacao-café est déjà prête à 99 % pour la mise en conformité avec le règlement de l'Union européenne (UE) sur la déforestation (RDUE)

À quelques mois de l'entrée en vigueur, prévue pour janvier 2026, de ce règlement visant à garantir que les produits exportés vers l'UE n'ont pas contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts après le 30 décembre 2020, 99 % des bassins de production du cacao et du café au Cameroun sont déjà couverts par des dispositifs de géolocalisation et de traçabilité (MINCOMMERCE, 2025). Le Cameroun espère atteindre 100 % de conformité avant la date butoir de cette réglementation, grâce à la mise en œuvre, en juin 2025, du projet Sustainable Agriculture For Forest Ecosystems (SAFE), financé à hauteur de 2,6 milliards de FCFA. Ce projet vise à aider les producteurs à se conformer aux nouvelles règles européennes contre la déforestation.

Le respect de cette réglementation est crucial pour le Cameroun, cinquième producteur mondial de cacao, qui exporte 78 % de sa production de cacao et 87 % de celle du café vers l'Union européenne. Les exigences incluent le respect des droits d'utilisation des terres, la protection de l'environnement, le respect des droits des tiers, des droits du travail, et des droits de l'homme tels que protégés par le droit international. De plus, il est impératif de garantir le principe du consentement libre concernant les droits des peuples autochtones, ainsi que le respect des réglementations en matière de fiscalité, de lutte contre la corruption, de commerce et de douanes.

Textile

L'armée camerounaise entame la réduction des importations grâce à un atelier industriel à Yaoundé

L'Atelier central de confection des armées et de la gendarmerie sera inauguré le 25 septembre 2025. Cet atelier industriel, inscrit dans la politique d'import-substitution, disposera d'une capacité de production de 700 à 1 000 tenues par jour. Il marque ainsi un tournant décisif et un changement de paradigme au sein des forces de défense et de sécurité camerounaises, les faisant passer d'une posture d'acheteur à celle de producteur.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte où l'État envisage de relancer la Cotonnière industrielle du Cameroun (CICAM) en lui réservant, à travers une négociation avec la société Arise IIP, l'exclusivité sur un marché captif évalué entre 24 et 30 milliards de FCFA par an pour les tenues policières, hospitalières et scolaires. À l'exception des tenues de l'armée et de la gendarmerie, cette exclusivité s'ajoute à celle de la production du pagne du 8 mars.

Le projet de modernisation de la CICAM et de structuration de la filière textile intégrée couvre toute la chaîne de valeur, de la production de coton brut à la confection finale. Il intègre un partenariat avec la Sodecoton pour l'approvisionnement en coton, ainsi qu'avec la CICAM pour la transformation et la mise sur le marché. Arise IIP prévoit un plan d'investissement de 200 milliards de FCFA, destiné à moderniser les usines, à installer de nouvelles lignes de production et à recapitaliser l'entreprise, afin de la rendre plus compétitive face à une concurrence étrangère de plus en plus agressive.

Avec seulement 5 % du marché national du coton-textile-confection, la CICAM est fortement impactée par les importations massives de friperie (61 221 tonnes de vêtements de seconde main importés en 2023) et par les textiles chinois, qui contrôlent près de 80 %

du marché camerounais de l'habillement. Cet objectif de relance s'inscrit parfaitement dans la stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30), qui vise une augmentation de la production nationale de coton à 600 000 tonnes par an et une transformation locale accrue de 50 % de la fibre d'ici 2030.

Filière Textile en difficulté sur le marché local

Face à un marché national du textile très prometteur, la principale entreprise textile du pays, la CICAM, ne contrôle que 5 % du marché de la filière coton-textile-confection depuis de nombreuses années. En 2024, le Cameroun a réalisé des exportations de produits issus de l'industrie du textile et de l'habillement d'un montant d'environ 59,4 milliards de FCFA, contre 57,1 milliards de FCFA en 2023 (INS, 2025).

La faiblesse de ce géant de la transformation du coton dans la zone CEMAC a permis l'invasion du marché par des produits en provenance de Chine et d'Afrique de l'Ouest, ainsi que par des importations massives de friperie. Alors que l'État ambitionne de produire 600 000 tonnes de coton par an et de transformer 50 % de cette production, on constate encore l'importation de 61 221 tonnes de friperie en 2023, représentant environ 30,2 milliards de FCFA, soit 35 % des importations de friperie de la CEMAC. Parallèlement, les importations chinoises contrôlent près de 80 % du marché de la filière textile et de l'habillement.

La SODECOTON ambitionne de construire une 11e usine d'égrenage à Godola, près de Maroua.

Après l'achèvement de la 10e usine d'égrenage située à Gouna, près de Garoua, la Société de Développement du Coton (SODECOTON) négocie de nouveaux financements pour établir cette 11e unité d'égrenage. Ce projet, d'un coût de 25 milliards de FCFA, s'inscrit dans le Plan de redressement 2017-2023, actuellement en cours d'implémentation. Il vise à garantir une capacité de transformation suffisante en vue d'une production annuelle attendue de 400 000 tonnes de coton d'ici la fin de l'année 2025.

Malgré une production en constante augmentation et l'engagement soutenu des producteurs, les capacités de transformation actuelles de cette entreprise à capitaux mixtes, qui encadre environ 200 000 producteurs de coton, sont limitées à 320 000 tonnes de coton graine. Les prévisions de production s'élèvent à 350 000 tonnes de coton graine, malgré un démarrage laborieux de la saison des pluies, entraînant un resserrement du calendrier agricole pour la campagne 2022-2023.

Énergie

Gaz : Construction de la ligne haute tension 225 KV reliant la centrale à gaz de Kribi au poste de transformation 225 KV en cours de construction au port de Kribi

Le ministre de l'Eau et de l'Énergie a procédé, le 6 août 2025, au lancement officiel des travaux de construction de la ligne haute tension de 225 kV reliant la centrale à gaz de Kribi (216 MW) au poste de transformation de 225 kV en cours de construction au port de Kribi (MINEE, 2025). La livraison de ces travaux, prévue pour la fin de l'année 2026, permettra de fournir exclusivement de l'électricité aux industriels installés dans la zone industrialo-portuaire de Kribi. Ce nouveau poste répondra aux besoins immédiats évalués à 100 MW et aux besoins futurs, estimés entre 330 et 400 MW, nécessaires pour le fonctionnement optimal des industries à implanter dans la future zone industrielle intégrée de Kribi.

Pour assurer une connectivité parfaite de cette zone, le poste sera relié aux centrales de Memve'e (211 MW), Nachtigal (420 MW), Songloulou (384 MW) et Edéa (276 MW), grâce à d'autres postes relais existants. Il constituera également une solution pour l'évacuation de l'énergie produite à Nachtigal vers les zones industrielles à forte consommation. La finalisation de ces travaux de construction du poste de transformation et de la ligne de transport reliant cette infrastructure à la centrale à gaz de Kribi marquera une étape décisive dans le développement de la zone industrialo-portuaire de Kribi, la positionnant comme le premier hub énergétique industriel du Cameroun.

Une raffinerie en gestation dans la zone industrialo-portuaire de Kribi

Alors que le pays attend toujours la réhabilitation de la SONARA, la Société nationale des hydrocarbures (SNH), Tradex et le consortium Ariana/RCG lancent la construction d'une raffinerie modulaire d'une capacité de 30 000 barils par jour, qui sera implantée sur 250 hectares dans la zone industrialo-portuaire de Kribi. Ce projet, d'un coût de 115 milliards de FCFA (49 % pour Ariana Energy, 31 % pour Tradex et 20 % pour la SNH), sera exécuté sur 18 mois, avec une mise en service prévue en juin 2028. Il inclura également un terminal de stockage des carburants (gasoil, essence, jet A1, kérosène, HFO) d'une capacité de 250 000 à 300 000 m³.

En effet, la SONARA est à l'arrêt depuis l'incendie de mai 2019, entraînant une dépendance totale du pays aux importations de produits finis, malgré une production

nationale d'environ 72 000 barils de brut par jour. Bien que le pays continue d'importer, sa capacité actuelle de stockage est de 270 000 m³ pour une demande annuelle de 1,9 million de tonnes métriques. Cette capacité est largement inférieure aux exigences réglementaires, qui imposent des stocks de sécurité d'environ 470 000 m³ pour 30 jours de consommation, ainsi que des stocks commerciaux pour 15 jours.

Ce projet CSTAR en gestation représente une alternative structurante à la situation alarmante du Cameroun, un pays producteur de pétrole, qui pourrait réduire de 30 % les importations de carburants, entraînant ainsi des économies annuelles de près de 400 milliards de FCFA (SNH, 2025). De plus, cette initiative promet de créer 2 000 emplois directs et 5 000 emplois indirects.

Carburants

Projections de la baisse de la subvention de 94,2 %

Selon la Banque africaine de développement (BAD), la subvention à la consommation des produits pétroliers au Cameroun devrait connaître une baisse drastique de 94,2 % en 2025. En effet, les subventions et transferts, qui représentent environ 13 % des dépenses budgétaires, devraient diminuer de 23,9 %, incluant cette réduction significative des subventions sur les prix à la pompe. Ce niveau de baisse, qui renforce la promesse du gouvernement de ne pas augmenter les prix en 2025, fait suite à deux hausses successives intervenues en février 2023 (15 % pour le super, 25,2 % pour le gasoil et 36,5 % pour le pétrole industriel) et en février 2024 (15 % pour le super et le gasoil). Après plusieurs années de blocage des prix, le gouvernement a en effet été contraint d'augmenter les prix des produits pétroliers ces deux dernières années pour réduire l'enveloppe des subventions, qui avait atteint environ 700 milliards de FCFA en 2022. Ces augmentations ont également contribué à faire grimper l'inflation dans le pays, largement au-dessus de la norme communautaire de 3 %.

Par ailleurs, avec l'escalade militaire dans le golfe arabo-persique, marquée par des bombardements israéliens et des ripostes iraniennes, les marchés pétroliers mondiaux sont en alerte, plaçant le Cameroun dans une position délicate entre opportunités et vulnérabilités. Cette crise se déroule en effet sur une voie maritime qui concentre entre 20 % et 30 % des acheminements de pétrole dans le monde. Ainsi, les prix du pétrole ont bondi de plus de 4 % en juin 2025, propulsant le Brent (pétrole de référence) à 76,45 \$ le baril.

Étant donné que le Cameroun est à la fois producteur de pétrole brut, avec un volume en moyenne de 72 000 barils par jour en baisse, et importateur net de produits raffinés depuis l'arrêt de sa raffinerie

en 2019, les autorités doivent surveiller de près les effets de cette escalade géopolitique sur les prix du pétrole. Certes, l'augmentation des cours profite aux recettes d'exportation du pétrole brut camerounais, commercialisé par la SNH (Société Nationale des Hydrocarbures) avec des décotes de 30 à 50 % par rapport au Brent, mais une hausse des prix pourrait alourdir la facture des importations de produits pétroliers raffinés.

Pacte Énergétique

Le Cameroun s'engage, à travers son Pacte énergétique, à opérer une transition résolue vers les énergies renouvelables, promouvant un accès universel inclusif et un développement durable fondé sur des partenariats et des réformes ambitieuses visant à construire un avenir à faible émission de carbone.

Le 24 septembre 2025, 17 gouvernements africains ont signé un engagement pour mettre en œuvre des réformes et des plans concrets afin d'améliorer l'accès à l'électricité dans le cadre de la Mission 300. Ce partenariat ambitieux, dirigé par le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement, vise à connecter 300 millions d'Africains à l'électricité d'ici 2030. Pour le Cameroun, cela implique la mise en place de schémas directeurs concrets qui orientent les dépenses publiques, encouragent des réformes et attirent des capitaux privés. En parallèle de la création d'emplois, d'opportunités et de croissance économique, le projet de la Mission 300 forge des réformes durables qui réduisent les coûts, renforcent les services publics et attirent les investissements privés. Bien que 30 millions de personnes soient déjà raccordées et plus de 100 millions soient en attente, la promotion d'une énergie fiable, abordable et accessible constitue le multiplicateur le plus efficace pour les petites et moyennes entreprises, la transformation agricole, le travail numérique et la création de valeur industrielle.

Bauxite de Minim Martap : Afriland First Bank investit 25,80 milliards FCFA pour entrer au capital de Canyon Resources Limited

La compagnie minière Canyon Resources Limited, responsable du développement du projet de bauxite de Minim Martap dans l'Adamaoua, a annoncé le 23 septembre 2025 avoir levé 25,80 milliards FCFA (70 millions de dollars australiens) en capital auprès d'Afriland First Bank, par le biais de sa filiale Afriland Bourse & Investissement. Cette transaction, qui permettra à Afriland de devenir actionnaire à hauteur de 10,1 %, doit encore être validée par les autorités réglementaires régionales (BEAC et COSUMAF) ainsi que par le gouvernement camerounais. Cette levée de

fonds s'inscrit dans un financement global de près de 90 milliards FCFA, destiné à amener le projet à sa phase de production dès 2026. Le reste du financement sera assuré par l'actionnaire majoritaire, Eagle Eye Asset Holdings (EEA), qui augmentera sa participation à 56,5 % avec un engagement de 4,054 milliards FCFA.

Transformation d'aluminium : économies substantielles sur les importations

Un nouveau complexe industriel est en construction sur une superficie d'environ 72 000 mètres carrés dans la zone industrielle de Douala Bassa. Cette usine de Pro Alu, filiale du groupe Prometal, spécialisée dans la transformation de produits en aluminium et en cuivre pour le marché local et sous-régional, produira 60 000 tonnes de bobines de tôle en aluminium par an, dont 30 000 tonnes de bobines prélaquées, ainsi que d'autres produits dérivés. Elle fabriquera également 8 000 tonnes de câbles électriques chaque année, dont 2 000 en aluminium et 6 000 en cuivre, portant l'approvisionnement du marché en produits dérivés à un total de 70 000 tonnes.

Les travaux de construction de ce complexe, lancés le 12 septembre 2025, constituent une réponse efficace à la politique d'import-substitution. Ce projet intervient à un moment où le Cameroun dépense environ 8 milliards de FCFA par an pour les importations de bobines et près de 19 milliards de FCFA pour les câbles électriques. La nouvelle unité industrielle devrait ainsi réduire le déficit de la balance commerciale d'environ 30 milliards de FCFA par an, tout en créant près de 1 550 emplois directs et indirects.

De plus, elle générera plus de 2 milliards de FCFA d'impôts sur les sociétés et collectera plus de 6 milliards de FCFA de taxes sur la valeur ajoutée. Ce projet favorisera un transfert de technologie, créera une valeur ajoutée locale significative, et consommera 15 mégawatts de puissance électrique ainsi que 800 000 mètres cubes de gaz par an. Il représente une étape déterminante dans le processus d'industrialisation orientée vers la production locale de matériaux de construction en quantité suffisante et à des coûts abordables, dans le cadre de l'opérationnalisation de la zone de libre-échange continentale africaine (ZECLAF).

SECTEURS de Services

Secteur d'Hôtellerie

Le PAD mobilise 160 milliards FCFA pour construire un hôtel 5 étoiles

Le directeur général du Port autonome de Douala (PAD) a signé, le 1er août 2025, une convention de partenariat public-privé (PPP) pour la construction d'un complexe hôtelier 5 étoiles sur le domaine privé du PAD à Bonanjo.

Baptisé Hôtel Muayé (signifiant « lumière » en langue Duala), ce projet verra le début des travaux prévu pour janvier 2026 et sera entièrement financé par Leilak Estates Corporation à hauteur de 160,3 milliards FCFA. Le partenariat est de type BOT (Build-Operate-Transfer) et s'étendra sur 28 ans, comprenant 6 mois d'études, 30 mois de construction et 25 ans d'exploitation, avant une rétrocession au PAD.

Ce complexe s'étendra sur une superficie de 11 000 m² et comprendra 21 étages et 282 chambres, incluant des suites diplomatiques et des espaces de conférence. L'hôtel devrait générer 650 emplois directs et indirects, tandis que le PAD percevra une redevance fixe annuelle de 24 000 FCFA par m², soit environ 264 millions FCFA, complétée par une redevance variable de 3 % du chiffre d'affaires. Ce projet, inscrit dans une logique de dynamisation et de diversification des ressources du PAD, s'inscrit également dans le schéma directeur de développement 2020-2050 du PAD. Il concrétise la mission d'aménageur que lui confère le décret présidentiel du 24 janvier 2019, lui attribuant la pleine maîtrise de son patrimoine foncier, hérité de l'ex-Office national des ports du Cameroun (ONPC), incluant biens publics et privés, infrastructures et équipements portuaires.

Transport

L'Indice de performance des ports à conteneurs (CPPI) de la Banque mondiale, s'appuyant sur les données du Système d'identification automatique (AIS) des navires, confirme la contre-performance chronique des plateformes portuaires camerounaises en 2024. Cet indicateur, qui évalue le temps de séjour des porte-conteneurs, la vitesse de manutention des marchandises, la qualité des infrastructures portuaires et l'efficacité des connexions terrestres, présente un score de -97 en 2024, contre -80 en 2023. Le Port autonome de Douala (PAD) recule de dix places dans le classement mondial, passant du 370ème au 381ème rang sur 403 ports évalués, et de 32 à 41 à l'échelle africaine (BM, 2025). Cette chute est encore plus marquée pour le Port en eaux profondes de Kribi (PAK), dont le score s'est dégradé de -62 à -199, entraînant une perte de 31 places, passant du 366ème au 397ème rang

mondial. Bien que la méthodologie de cet indicateur soit critiquée par le PAD, le rapport ne fournit pas d'explications détaillées sur ces contreperformances.

La tendance est similaire ailleurs dans la sous-région, le Port de Pointe-Noire (Congo) affichant le pire score (-283), classé 401ème mondial et 40ème africain. En revanche, les ports équato-guinéens de Bata (260) et Malabo (285) s'en sortent mieux, tandis que le Port d'Owendo (Gabon) améliore légèrement son score,

passant de -50 à -30, se positionnant au 331ème rang. En comparaison avec certains pays d'Afrique de l'Ouest, le Port de Dakar (Sénégal) affiche une bonne performance, avec un score passant de -82 en 2023 à +23 en 2024.

Fiscalité

La BEAC recommande une réforme fiscale dans la filière cacao

La BEAC recommande au gouvernement camerounais une refonte du cadre fiscal et parafiscal appliqué à l'exportation du cacao camerounais. Cette information a été rendue publique le 10 septembre 2025 dans le bulletin économique et statistique de juin 2025 de la banque centrale, qui souligne que, malgré les revenus importants générés par cette filière, des réformes sont nécessaires.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

BDEAC	: Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale
BVMAC	: Bourse de Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
CCA	: Caisse Autonome d'Amortissement
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CUD	: Communauté urbaine de Douala
DGD	: Direction Générale des Douanes
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
FRD	: Facilité pour la Résilience et la Durabilité
PAD	: Port autonome de Douala
PIISAH	: Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique
PIB	: Produit Intérieur Brut
PPP	: Partenariat Public-Privé
OTA	: Obligations du Trésor Assimilables
RAP	: Restes à payer
SFI	: Société Financière Internationale
SDB	: Société de Bourse
SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNH	: Société nationale des hydrocarbures
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UMAC	: Union Monétaire de l'Afrique Central